



Association nationale des retraités fédéraux National Association of Federal Retirees

OUTAOUAIS

Conseil d'administration de la section Outaouais

Qualités demandées aux administrateurs de la Section

Les qualités attendues des administrateurs de la section ont été tirées des nouveaux Règlements administratifs de la Section tels qu'approuvés en avril 2016 et sont conformes aux qualités énoncées dans les Règlements généraux de la section Outaouais.

Un membre souhaitant se présenter à un poste d'administrateur devrait :

- a) Être disponible pour participer aux réunions de la section;
- b) Avoir un intérêt marqué et prendre un engagement personnel pour les travaux du CA et de ses comités;
- c) Avoir la capacité de diriger des dossiers et/ou projets des comités du CA;
- d) Avoir la capacité de promouvoir l'Association et sa section afin d'attirer de nouveaux membres;
- e) Avoir une bonne compréhension des rôles, responsabilités de gestion et obligations qui incombent à des administrateurs, tel que prévu par la loi, particulièrement à titre de mandataire/fiduciaire de la section Outaouais;
- f) Détenir une expérience qui répond aux objectifs de l'Association et de la section et qui complète celle des personnes déjà en place au CA;
- g) Prôner et appliquer des valeurs personnelles qui concordent avec celles de l'Association et de la section comme la transparence, l'intégrité, la discrétion, la solidarité envers le CA et les bénévoles, la loyauté, l'ouverture d'esprit, et le soin à remplir ses engagements.